

10 août 2016

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 14 mars 2016: «Contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 mars 2016. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 9 mai 2016 sous la présidence de M. Grégoire Carasso. La rapporteuse remercie M. François Courvoisier pour la qualité des notes prises.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 mai 2016

Audition de M^{me} Françoise Lyonnet et de M. Leonardo Di Trani, pétitionnaires

M^{me} Lyonnet se présente brièvement. Elle habite depuis plus de vingt ans à la rue Sismondi. Elle ajoute être infirmière de santé publique et artiste peintre.

M. Di Trani se présente également. Il indique habiter au 16, rue Sismondi, depuis sept ans.

M^{me} Lyonnet, à titre liminaire, précise ne pas avoir pu se concerter avec M. Di Trani avant l'audition. En conséquence, celui-ci ne parlera qu'en son propre nom.

M^{me} Lyonnet, se référant à la pétition sous revue, indique habiter à la rue Sismondi depuis plus de vingt ans. Elle n'a jamais subi autant de désagréments que lors de l'été 2015. Jour et nuit, il y avait du tapage, des déchets, des vomissures, de l'urine et des mauvaises odeurs. Elle estime que le nombre de bars dans cette rue est excessif; elle n'en a jamais vu autant. De plus, leurs terrasses restent occupées une grande partie de la nuit, après leur fermeture.

M^{me} Lyonnet indique que quatre bars sont fermés, mais elle ne sait pas exactement où en est la police. Elle précise qu'elle rencontrera, le mardi 10 mai, M. Gaillard, ilotier des Pâquis.

M^{me} Lyonnet tient à ajouter qu'un restaurant-bar, l'Aiglon, ouvert depuis de nombreuses années, draine une partie de la population à l'origine des nuisances.

M^{me} Lyonnet souligne et insiste sur le fait qu'il a été démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et, à long terme, génère des dépressions, maladies métaboliques, cardiovasculaires et dégénératives. Il y a aussi un impact sur l'espérance de vie. L'ensemble des signataires de la pétition sous revue est pleinement en accord avec cela.

M^{me} Lyonnet ajoute que M. Gaillard, flotier à la gendarmerie des Pâquis, est très actif, notamment sur tout ce qui touche à la fermeture des terrasses. De plus, le nombre d'agents de sécurité sera renforcé les derniers jours de la semaine. Enfin, elle précise que la SURVAP (association des habitants des Pâquis), dont elle est membre, est également active sur le dossier.

Le président remercie M^{me} Lyonnet pour ses explications. Il demande si M. Di Trani souhaite apporter un éclairage complémentaire.

M. Di Trani a le sentiment qu'il n'existe pas de volonté pour résoudre le problème. Il indique qu'il y a quelques jours, il y avait, en bas de chez lui, une voiture avec des plaques étrangères à l'arrêt. A l'intérieur de celle-ci, il y avait de la musique très forte et des personnes qui criaient. Une voiture de la police municipale est passée à côté et ne s'est pas arrêtée.

M. Di Trani estime qu'il manque des policiers le week-end, où il y a davantage de nuisances. Il y a quelques jours, il a dû appeler la police à 5 h du matin, car des personnes de couleur commercent de la drogue et boivent jour et nuit, provoquant d'importantes nuisances. Il estime que cela ne peut pas continuer et que tous les quartiers devraient bénéficier de la même attention de la part des autorités.

M^{me} Lyonnet précise que la rue Sismondi est partagée en deux. Il y a le haut de la rue, où habite M. Di Trani et où se trouvent l'établissement Aiglon et d'autres bistrots. Le bas de la rue, où elle habite, est différent. Toutefois, elle souligne que la pétition tient compte de l'ensemble de la rue car, l'été dernier, toute la rue était concernée par la problématique.

M. Di Trani explique que derrière l'immeuble du 16, rue Sismondi, à la rue Rossi, il y a un établissement nommé World's Elite Lounge Bar. A côté, un hôtel est en train de se construire et un petit passage s'est créé entre les travaux et ce bar. Il indique qu'il y a beaucoup de trafic de drogue dans ce passage. De plus, il trouve étrange qu'aucune action répressive n'ait été entreprise à l'encontre de l'établissement précité, alors que les gens se plaignent non seulement du bruit, mais aussi du type de population qui le fréquente. Il souligne que, les matins, on retrouve devant ce bar de nombreux cartons de pizza et des bouteilles de bière.

M. Di Trani estime vivre sous une menace quotidienne à cause des personnes qui boivent, se droguent et traînent dans la rue de manière anarchiste. Il indique que ces personnes sont sans permis, trafiquent de la drogue et provoquent de nombreuses nuisances. Il souligne avoir été menacé à plusieurs reprises et craindre des représailles. Il souhaite que les autorités aident les habitants à retrouver le sommeil et une vie tranquille.

M. Di Trani, se référant aux gens qui lui suggèrent de changer de quartier, estime que ce n'est pas à lui de partir mais aux personnes indésirables de quitter les lieux.

M^{me} Lyonnet précise que les pétitionnaires ont entrepris plusieurs démarches. Ils se mobilisent avec la SURVAP et entretiennent des contacts avec la police, notamment M. Gaillard. Une rencontre devrait avoir lieu le 10 mai entre M. Gaillard et M^{me} Lyonnet, au sujet des terrasses. Enfin, celle-ci ajoute que la police municipale sera davantage présente.

Questions des commissaires

Un commissaire demande combien de personnes ont signé la pétition.

M^{me} Lyonnet répond que 50 personnes ont signé la pétition.

Un commissaire demande à partir de quel moment la situation de la rue Sismondi s'est dégradée.

M^{me} Lyonnet répond que la situation s'est surtout dégradée ces trois dernières années, principalement durant les périodes estivales. L'été 2015 a été particulièrement invivable. Elle indique qu'à présent, il y a sept ou huit bistrots. Ce n'était pas le cas auparavant, car les arcades étaient occupées par des petits commerces.

M. Di Trani confirme les propos de M^{me} Lyonnet. Il ajoute qu'il y a un problème au niveau du Service du commerce, qui délivre des autorisations de manière trop souple. Un autre problème se pose avec les kiosques, qui se sont multipliés et vendent de l'alcool à toute heure de la nuit. Les personnes de couleur qui traînent dans la rue achètent de l'alcool dans ces kiosques et provoquent ensuite des nuisances.

M^{me} Lyonnet précise qu'il y a certains kiosques qui respectent la loi et ne posent pas de problèmes. Tel n'est pas le cas pour le kiosque situé à la rue Sismondi.

M. Di Trani ajoute que l'établissement Vera Cruz pose également des problèmes.

Un commissaire constate deux niveaux dans le discours des pétitionnaires. D'une part, il y a des nuisances liées à l'ouverture de nouveaux bistrots et, d'autre

part, des problèmes liés à l'occupation du sol public par des personnes jugées indésirables.

M. Di Trani précise qu'il s'agit de personnes de couleur.

M^{me} Lyonnet explique qu'il y a deux éléments. Premièrement, les bistrots se sont multipliés ces dernières années. Secondement, ils drainent toute une population, peu importe la couleur de peau, qui pose des problèmes. C'est notamment le cas de l'établissement Aiglon. Sans ces bistrots, il n'y aurait pas autant de problèmes.

M. Di Trani clarifie son propos en indiquant que les personnes qui provoquent des nuisances sont systématiquement les dealers que l'on retrouve aux Pâquis.

Une commissaire, souhaitant un éclaircissement, demande s'il y a donc une recrudescence des bistrots et l'apparition de kiosques qui attirent une clientèle qui génère du bruit.

M^{me} Lyonnet répond par l'affirmative. Elle souligne que ce phénomène ne se produit pas uniquement aux Pâquis, mais aussi aux Eaux-Vives, à Plainpalais et, auparavant, dans la Vieille-Ville. Elle ajoute que M. Gaillard propose de bâcher les terrasses, après fermeture. Cela devrait amener une amélioration en évitant que les terrasses ne soient squattées durant la nuit.

M. Di Trani souligne que des familles avec enfants habitent dans son immeuble.

Une commissaire demande si le bruit est l'unique aspect qui dérange les pétitionnaires ou si un aspect moral, par rapport au trafic de stupéfiants, entre en ligne de compte. Autrement dit, elle souhaite savoir si c'est le bruit ou le fait que des gens se droguent qui dérange les pétitionnaires.

M^{me} Lyonnet répond que c'est le bruit qui les dérange, car les nuisances sonores les privent de sommeil.

M. Di Trani abonde dans le sens de M^{me} Lyonnet.

Un commissaire demande en quoi bâcher les terrasses pourrait être efficace contre les nuisances sonores.

M^{me} Lyonnet explique que, lorsque les bistrots ferment, les terrasses restent telles quelles et les gens continuent de les occuper. Ils y passent la nuit, ce qui génère du bruit. Si les terrasses étaient bâchées, les gens ne pourraient plus les occuper lorsque les bistrots sont fermés.

Un commissaire relève qu'une partie de la rue Sismondi est couverte par un réseau de vidéosurveillance. Il demande si ce dispositif est efficace par rapport à la problématique sous revue.

M^{me} Lyonnet répond que ce système a fonctionné durant les trois premières semaines qui ont suivi son installation, car les gens se savaient filmés. Ensuite, il n'a plus eu les effets escomptés.

M. Di Trani ajoute que les caméras ont simplement déplacé le problème.

Audition de M. Raoul Schrumpf, directeur du Service du commerce (Scom)

Un commissaire demande si M. Schrumpf a des pistes à apporter concernant la problématique soulevée à la rue Sismondi.

M. Schrumpf répond qu'à minima, il s'agira de faire respecter les horaires de fermeture. Il précise que, selon l'art. 15 de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), la police municipale est compétente pour s'assurer de la fermeture des terrasses. Ensuite, il indique que sa méthode de travail consiste à aller voir les gens, essayer de discuter et voir quelles solutions peuvent être trouvées. Enfin, la Ville peut discuter des horaires des terrasses. Toutefois, il souligne que, s'il n'y a pas une adhésion de l'ensemble des tenanciers, il y aura des effets de masse compliqués à gérer. Il s'agit donc d'aller discuter en mettant l'ensemble des parties prenantes autour de la table pour arriver à un consensus.

Une commissaire estime qu'une audition de M. Gaillard, îlotier des Pâquis, pourrait être intéressante. Une telle audition permettrait, selon elle, d'étoffer le rapport et de l'appuyer.

Le président estime qu'avec les auditions réalisées, la problématique est bien cernée. En outre, il doute que l'appréciation politique de l'objet change avec une telle audition. Enfin, il souligne qu'une telle audition ne pourrait se faire que sous la prochaine présidence, après les vacances d'été.

Un commissaire estime que les Pâquis sont un quartier particulier, car toujours animés. Il estime que les pétitionnaires sont comme des personnes qui iraient en Angleterre et se plaindraient de la pluie, ou des personnes qui iraient dans le désert et émettraient des doléances sur la chaleur. En conséquence, il doute sur la pertinence de soutenir une telle pétition.

Votes

Le président, en l'absence d'autre intervention, procède au vote sur l'audition de M. Gaillard, flotier des Pâquis, qui est refusée par 8 non (4 S, 1 Ve, 2 DC, 1 LR) contre 5 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 LR) et 2 abstentions (1 UDC, 1 LR).

Le président procède au vote de la pétition. La commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-355 au Conseil administratif par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Annexe: pétition P-355

Au Grand Conseil du Canton de Genève
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

P-355

Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi.

Nous, voisins des bars de la rue Sismondi, déplorons que depuis l'ouverture de nombreux bars dans ce périmètre, nous ayons à subir de graves nuisances, telles que :

- ce tapage nocturne et diurne quasi systématique du lundi au dimanche matin,
- ce déchets, vomissures et urine aux abords des établissements ainsi que tout le long de la rue.

En effet, depuis la permission accordée par le Service du Commerce, d'ouvrir de nombreux débits de boissons dans une rue qui abritait de petits commerces nos conditions de vie se sont dégradées.

La multiplication de ces bars, ainsi que la souplesse de la Ville de Genève à autoriser l'installation de terrasses jouxtant les différents débits de boissons ont amené une population de plus en plus nombreuse à fréquenter notre rue.

S'il est légitime de voir la population genevoise profiter de ces aménagements, cela ne doit pas être en fait au détriment des habitants, on subit.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec les autorités compétentes, et des plaintes fréquentes auprès des agents de Police ou de la Police Municipale, les mesures prises, telles que

- ce la pose d'une vidéo en haut de la rue,
- ce le passage des Agents de la Police Municipale

n'ont pas apporté la réponse adéquate aux problèmes évoqués, au contraire. Les personnes qui fréquentent nuitamment notre rue se comportent comme s'ils étaient seuls au monde dans un quartier d'habitations dense et méprisent les habitants ainsi que les règlements mis en place par la Ville de Genève.

Il a été démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère des dépressions, maladies métaboliques, cardiovasculaires et dégénératives. Elle a aussi un impact sur l'espérance de vie.

Nous constatons, toutefois des éléments positifs depuis quelques mois :

- ce Au 5 rue Sismondi : pose d'une porte supplémentaire devant le renforcement d'un immeuble afin d'éviter les défécations et urines.
- ce Au 3 rue Sismondi : changement de la porte vitrée de l'entrée de l'immeuble qui avait été cassée par une femme avec un coup de pied.

- Rencontre avec M. Gaillard, Ilotier à la Gendarmerie des Pâquis, qui informe sur les modifications qui vont être réalisées prochainement.
- Quatre bars devraient fermer ou le sont déjà : « Flirt », « Trappe », « Grand- Prix 2 », et « Ranch ».
- Les terrasses devront être bâchées pour ne plus que du monde s'y installe, à la fermeture des bars.
- Sécurité renforcée jusqu'à 3h du matin, les jeudis, vendredis et samedis ainsi que les agents de proximité renforcés, afin de lutter contre la délinquance et les incivilités.

Nous, habitants de la rue Sismondi, demandons que les nouveaux établissements ainsi que les établissements restant comme par exemple le « Vera Cruz » et le kiosque à côté, respectent la tranquillité des habitants. Nous souhaitons pouvoir vivre à nouveau sereinement et que la Ville et le Canton de Genève instaurent ce qui est possible.

Les habitants de la rue Sismondi

p.a Mme Françoise Lyonnet
8, rue Sismondi
1201 Genève

p.a M. Leonardo Di Trani
16, rue Sismondi
1201 Genève

La pétition peut être signée par toutes personnes sans distinction d'âge et de nationalité

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

Genève le 1/2/2016

à envoyer à Mme Françoise Lyonnet, 8, rue Sismondi, 1201 Genève

Madame
Françoise Lyonnet
8, rue Sismondi
1201 Genève
T 079 795 78 46
francoise-lyonnet@bluewin.ch

Conseil municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 14 mars 2016

Concerne : Dépôt de la pétition « contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi ».

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, nous avons le plaisir de déposer la pétition « contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi » au Conseil municipal de la Ville de Genève. Nous la déposons également au Grand Conseil.

L'été 2015 a été déplorable pour les habitants de la rue Sismondi, chaque jour et chaque nuit les nombreux bars et terrasses, en excès ont entraîné des nuisances telles que : tapage, déchets, vomissures, urine et odeur désagréable.

La problématique des nuisances nocturnes dont le quartier des Pâquis est aussi reconnue par la police cantonale et municipale, le contrat de quartier ou l'association SURVAP (association des habitants des Pâquis).

Nous ne souhaitons pas revivre un été comme l'été 2015.
Nous demandons avec cette pétition au Conseil municipal de mettre en œuvre des mesures concrètes en vue d'une amélioration de la situation.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la pétition ainsi que 23 feuilles et 48 signatures.

En vous remerciant d'avance de l'accueil que vous réserverez à cette pétition, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos cordiales salutations.

Françoise Lyonnet

Annexes mentionnées :
- un exemplaire de la pétition
- 23 feuilles et 48 signatures

Leonardo Di Trani
16, rue Sismondi
1201 Genève

